

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-190

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.
M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.
MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 14
Représentés par mandat : 3

Objet : REPARTITION DES CREDITS DU CAS-FACE (COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE - FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION) POUR L'ANNEE 2022

Exposé du Président,

Le 1^{er} avril 2022, le Syndicat a reçu la notification des aides à l'électrification rurale attribuées à la Haute-Savoie pour l'année 2022 du Ministère de la transition écologique, sur la base des autorisations d'engagement ouvertes en 2022 sur le Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACE).

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L.1111-10 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), les projets d'investissement retenus seront financés au maximum à hauteur de 80 % de leur coût hors taxe.

Ces dotations s'établissent comme suit :

	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Sous-programme "Renforcement des réseaux"	2.872.500,00	2.393.750,00	1.915.000,00
Sous-programme "Extension des réseaux"	748.500,00	623.750,00	499.000,00
Sous-programme "Enfouissement et pose en façade"	433.500,00	361.250,00	289.000,00
Sous-programme "Sécurisation"	774.000,00	645.000,00	516.000,00
Total enveloppe financière CAS-FACE	4.828.500,00	4.023.750,00	3.219.000,00

Conformément à l'article L.3232-2 du CGCT, les aides financières apportées dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » sont réparties par département.

En effet cet article stipule : « quand, dans un département, existe un établissement public de coopération constitué dans le domaine de l'électricité et réunissant tous les maîtres d'ouvrage pouvant bénéficier de ces aides, la répartition est réglée par cet établissement public. ». Pour la Haute-Savoie, c'est donc le SYANE qui détermine la répartition de ces aides financières.

Cette enveloppe est répartie entre le SYANE (77%) et les Syndicats d'Electricité de Thônes et de Seyssel (23%) soit :

Enveloppe CAS-FACE SYANE	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Sous-programme "Renforcement des réseaux"	2.211.825,00	1.843.187,50	1.474.550,00
Sous-programme "Extension des réseaux"	576.345,00	480.287,50	384.230,00
Sous-programme "Enfouissement et pose en façade"	333.795,00	278.162,50	222.530,00
Sous-programme "Sécurisation"	595.980,00	496.650,00	397.320,00
Total enveloppe financière CAS-FACE	3.717.945,00	3.098.287,50	2.478.630,00

L'enveloppe financière de 23 % du CAS-FACE est répartie dans les conditions présentées ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (S.I.E.S.S.) :

Enveloppe CAS-FACE S.I.E.S.S.	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Sous-programme "Renforcement des réseaux"	421.503,00	351.252,50	281.002,00
Sous-programme "Extension des réseaux"	77.470,50	64.558,75	51.647,00
Sous-programme "Enfouissement et pose en façade"	44.868,00	37.390,00	29.912,00
Sous-programme "Sécurisation"	178.020,00	148.350,00	118.680,00
Total enveloppe financière CAS-FACE	721.861,50	601.551,25	481.241,00

- Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (S.I.E.V.T.) :

Enveloppe CAS-FACE S.I.E.V.T.	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Sous-programme "Renforcement des réseaux"	239.172,00	199.310,00	159.448,00
Sous-programme "Extension des réseaux"	94.684,50	78.903,75	63.123,00
Sous-programme "Enfouissement et pose en façade"	54.837,00	45.697,50	36.558,00
Sous-programme "Sécurisation"	0	0	0
Total enveloppe financière CAS-FACE	388.693,50	323.911,25	259.129,00

Les membres du Bureau sont invités :

- à approuver la répartition des enveloppes de travaux et de crédits du CAS-FACE 2022 proposée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE